

# Certificat de publication

## Plan d'aménagement particulier

### Modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Nei Wiss » à Crauthem

Il est certifié par la présente que l'objet de la délibération du conseil communal du 3 juin 2024 portant approbation du projet modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier (PAP) « Nei Wiss » à Crauthem présenté par le bureau Polaris Architects de Luxembourg pour le compte de la société Mainstreet Development et concernant une adaptation de l'article 2. 7 de la partie écrite permettant dorénavant l'implantation de toute construction non-habitable ou d'un aménagement extérieur dans les espaces verts privés ;

**a été publié et affiché**

conformément aux dispositions de la loi communale modifiée  
du 13 décembre 1988

**à partir du 7 juin 2024**

En application de l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le plan d'aménagement particulier modifié a été notifié en date du 6 juin 2024 au ministre.

Roeser, le 7 juin 2024

Pour le collègue des bourgmestre et échevins,

Tom Jungén, bourgmestre

Thiry Olivier, secrétaire ff